

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 9 avril 2015

Pour le Président, le Vice-Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 2 avril 2015

Publié le 10 avril 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel ROTGER	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Anaïs BLANC
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. François HELIE	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Roland PONSAA	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. François NOWOTNY	M. François REBSAMEN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Abderrahim BAKA.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC

Tarification multimodale DIVIA-TER spécifique entre Ouges et la Gare de Dijon Ville - Conventonnement avec le Conseil Régional de Bourgogne

L'axe 2 du Plan des Déplacements Urbains 2012-2020 du Grand Dijon, intitulé « *Un système de transport à coûts (publics et privés) maîtrisés* », dont l'action n°12 est « *Améliorer la complémentarité et l'interconnexion entre les réseaux Transco, TER et Divia* », incite les Autorités Organisatrices de Transport à prévoir des actions facilitant l'intermodalité.

Ainsi, dans son objectif toujours renouvelé de promouvoir une mobilité durable sur son territoire, et après une convention avec la Région Franche-Comté pour l'interopérabilité des titres TER/Divia entre Neuilly-lès-Dijon et Dijon Ville (en vigueur depuis mars 2014), le Grand Dijon souhaite étendre ce dispositif sur la deuxième halte ferroviaire en activité sur son territoire : Ouges.

Ceci passe par un accord entre les deux autorités organisatrices de transport (Région Bourgogne et Grand Dijon), et les deux exploitants des réseaux de transport TER (SNCF) et Divia (Keolis Dijon), tous deux propriétaires des recettes et en charge de la relation aux usagers.

L'objectif est de permettre aux abonnés du réseau Divia d'emprunter, à volonté et au choix, soit le réseau Divia, soit la ligne TER pour leurs déplacements internes à l'agglomération dijonnaise.

Ce projet concerne les usagers munis d'un support billettique Mobigo nominatif chargé d'un PASS mensuel ou annuel.

Afin de faciliter les contrôles effectués par les agents TER, les abonnés devront être munis d'une contremarque délivrée par la SNCF à l'Espace de Vente Intermodal (EVI) de la gare de Dijon Ville.

L'impact financier de cette mesure est calculé en fonction du nombre d'abonnés empruntant régulièrement cet itinéraire sur l'année 2014. Il s'élève à 2 000 € HT de manque à gagner estimé pour la SNCF. Ce montant sera acquitté par l'exploitant du réseau Divia et sera éventuellement réévalué après enquête annuelle à l'automne.

Les parties ont convenu de se réunir si la hausse du nombre d'abonnements était particulièrement significative d'ici là.

La mise en oeuvre de cette mesure est possible à compter du 1er mars 2015. La convention est prévue jusqu'au 31 décembre 2016.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention relative à une tarification multimodale Divia/Ter spécifique entre Ouges et Dijon jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.